



Méthode d'estimation des index  
En cas de changement de fournisseur

Préambule : Les changements de fournisseur sont effectués à date fixe le 1<sup>er</sup> du mois.  
Il y a donc lieu de déterminer les index des différents postes horosaisonniers à la même date en vue :

- de la facturation de l'ancien fournisseur ou du client dans le cas d'un tarif historique ou d'un CARD,
- de la détermination des index de départ du contrat avec le nouveau fournisseur.

La méthode utilisée dépend du type de comptage installé chez l'utilisateur. Elle est susceptible d'évoluer en fonction du retour d'expérience et du développement d'outils d'estimation dans le système de facturation du Gestionnaire de Réseaux.

1) UTILISATEUR RACCORDE EN HTA AVEC COMPTEUR A COURBE DE CHARGE TELERELEVE

- a. passage du tarif historique au tarif d'utilisation des réseaux : La journée tarifaire historiquement programmée dans les compteurs se terminant à 02h00mn, les index pour le mois M-1 sont ceux arrêtés le premier jour du mois M à 02h00mn. Le décalage de 2 heures ne fera l'objet d'aucune correction. Les consommations du mois M seront ensuite déterminées à partir de la courbe de charge avec comme point de départ le 1<sup>er</sup> jour du mois M à 02h00mn.
- b. passage d'un contrat unique à un autre contrat unique : Les énergies actives, réactives et les dépassements sont déterminés sur l'intervalle 0h00mn à 0h00mn à partir des courbes de charge télérelevées. Si le compteur ne dispose pas de courbe de charge d'énergie réactive, le GRD utilisera les index de réactif mémorisés par le compteur le 1<sup>er</sup> jour du mois à 02h00mn. Le décalage de 2 heures ne fera l'objet d'aucune correction.

2) UTILISATEUR RACCORDE EN HTA AVEC COMPTEUR ELECTRONIQUE NON TELERELEVE

Les index de ces compteurs sont relevés le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> jour ouvré du mois M. S'agissant de compteurs électroniques les index relevés pour le M-1 sont ceux arrêtés le premier jour du mois M à 02h00mn (cf 2).

Le décalage de 2 heures ne fera l'objet d'aucune correction.

3) UTILISATEUR RACCORDE EN HTA AVEC COMPTEUR ELECTROMECHANIQUE

Les index de ces compteurs sont relevés le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> jour ouvré du mois M

Ces index sont corrigés en utilisant la méthode suivante :

Soit  $J_{M-1}$  le jour de la relève du mois M-1 et  $J_M$  le jour de la relève du mois M.

Soit N le nombre de jours entre  $J_{M-1}$  et  $J_M$  et n le nombre de jours entre le 1<sup>er</sup> jour du mois M et  $J_M$ .



Soit  $I_{M-1}$  les index relevés le mois M-1 et  $I_M$  les index relevés le mois M.

Les index qui seront pris en compte comme point de départ du changement de fournisseur sont donnés par la formule  $I'_M = I_{M-1} + \frac{N-n}{N} \times (I_M - I_{M-1})$

Les éventuels dépassements de puissance entre le 1<sup>er</sup> jours du mois et le jour de la relève ne feront l'objet d'aucune correction.

#### 4) UTILISATEUR RACCORDE EN BT A PUISSANCE SURVEILLÉE

Ces utilisateurs sont équipés de compteurs électroniques, certains étant télérelevés.

Dans les deux cas la méthode est identique.

Les index servant à la facturation sont ceux enregistrés dans les registres des compteurs.

La journée tarifaire historiquement programmée dans les compteurs se terminant à 02h00mn, les index pour le mois M-1 sont ceux arrêtés le premier jour du mois M à 02h00mn.

Le décalage de 2 heures ne fera l'objet d'aucune correction.

#### 5) UTILISATEUR RACCORDE EN BT A PUISSANCE LIMITÉE

Ces utilisateurs sont équipés de compteurs électromécaniques ou électroniques. A la différence des compteurs électroniques des autres segments d'utilisateurs ceux-ci ne mémorisent pas les index en fin de mois. Ils sont relevés par tournées avec une périodicité qui est actuellement de 4 mois.

La méthode d'estimation des index dépend des données de relève disponibles dans le système d'information de SICAE-OISE.

L'ancien ou le nouveau fournisseur ont la faculté de demander au gestionnaire de réseau une relève particulière qui sera facturée au demandeur au barème du Catalogue des prestations en vigueur. Cette relève sera effectuée dans les premiers jours ouvrés qui suivent le 1<sup>er</sup> jour du mois M (ou éventuellement les derniers jours ouvrés du mois M-1). Auquel cas les index au 1<sup>er</sup> du mois seront estimés selon la méthode décrite en a)

##### a) Correction des index relevés en début ou fin de mois

Dans le cas où la relève a lieu les premiers jours ouvrés du mois M, ces index sont corrigés en utilisant la méthode suivante :

Soit  $J_{M-x}$  le jour de la relève du mois M-x et  $J_M$  le jour de la relève du mois M.

Soit N le nombre de jours entre  $J_{M-x}$  et  $J_M$  et n le nombre de jours entre le 1<sup>er</sup> jour du mois M et  $J_M$ .

Soit  $I_{M-x}$  les index relevés le mois M-x et  $I_M$  les index relevés le mois M.

Les index qui seront pris en compte comme point de départ du changement de fournisseur sont donnés par la formule  $I'_M = I_{M-x} + \frac{N-n}{N} \times (I_M - I_{M-x})$



Dans le cas où la relève a lieu les derniers jours ouvrés du mois M-1, ces index sont corrigés en utilisant la méthode suivante :

Soit  $J_{M-x}$  le jour de la relève du mois M-x et  $J_{M-1}$  le jour de la relève du mois M-1.

Soit N le nombre de jours entre  $J_{M-x}$  et  $J_{M-1}$  et n le nombre de jours entre  $J_{M-1}$  et le 1<sup>er</sup> jour du mois M .

Soit  $I_{M-x}$  les index relevés le mois M-x et  $I_{M-1}$  les index relevés le mois M-1.

Les index qui seront pris en compte comme point de départ du changement de fournisseur sont donnés par la formule  $I'_M = I_{M-x} + \frac{N+n}{N} \times (I_{M-1} - I_{M-x})$

N

### b) cas particulier des Tarifs historiques TEMPO et EJP

La méthode est décrite uniquement dans le cas de TEMPO, elle est identique pour le Tarif EJP avec seulement deux types de jours (normaux et EJP).

Une relève sera systématiquement effectuée dans les premiers jours ouvrés qui suivent le 1<sup>er</sup> jour du mois M.

Soit  $J_{M-x}$  le jour de la relève du mois M-x (derniers index relevés) et  $J_M$  le jour de la relève du mois M.

Soit N le nombre de jours entre  $J_{M-x}$  et  $J_M$  et n le nombre de jours entre le 1<sup>er</sup> jour du mois M et  $J_M$  .

Soit respectivement  $N_{Rouge}$  ( $N_{Blanc}$ ,  $N_{Bleu}$ ) le nombre de jours rouges (blancs, bleus) entre  $J_{M-x}$  et  $J_M$  et  $n_{Rouge}$  ( $n_{Blanc}$ ,  $n_{Bleu}$ ) le nombre de jours rouges (blancs, bleus) entre le 1<sup>er</sup> jour du mois et  $J_M$  .

Pour le décompte du nombre de jours de chaque couleur, on tiendra compte de  $J_{M-x}$  mais pas de  $J_M$  .

On s'assurera que  $N_{Rouge} + N_{Blanc} + N_{Bleu} = N$  et  $n_{Rouge} + n_{Blanc} + n_{Bleu} = n$

Soit respectivement  $I_{M-x}^{Rouge}$  ( $I_{M-x}^{Blanc}$ ,  $I_{M-x}^{Bleu}$ ) les index (Heures pleines, Heures creuses) des jours Rouges (Blancs, Bleus) relevés le mois M-x et  $I_M^{Rouge}$  ( $I_M^{Blanc}$ ,  $I_M^{Bleu}$ ) ces mêmes index relevés le mois M.

Les index qui seront pris en compte comme point de départ du changement de fournisseur sont donnés par la formule,

$$\begin{aligned} I_M^{Rouge} &= I_{M-x}^{Rouge} + (I_M^{Rouge} - I_{M-x}^{Rouge}) \times (N_{Rouge} - n_{Rouge}) / N_{Rouge} \\ I_M^{Blanc} &= I_{M-x}^{Blanc} + (I_M^{Blanc} - I_{M-x}^{Blanc}) \times (N_{Blanc} - n_{Blanc}) / N_{Blanc} \\ I_M^{Bleu} &= I_{M-x}^{Bleu} + (I_M^{Bleu} - I_{M-x}^{Bleu}) \times (N_{Bleu} - n_{Bleu}) / N_{Bleu} \end{aligned}$$

### c) autres cas

Les index de chaque poste horosaisonnier seront estimés à partir des consommations déduites des profils utilisés pour la reconstitution des flux. Ces profils seront intégrés par pas de 30 mn sur la période courant de la dernière relève jusqu'au 1<sup>er</sup> jour du mois de changement de fournisseur.

En cas d'absence d'historique de consommation, on prendra par défaut le facteur d'usage correspondant à la Puissance souscrite et à la version tarifaire de l'utilisateur.



6) CAS PARTICULIERS DES INDEX AUTO-RELEVES PAR L'UTILISATEUR ET TRANSMIS PAR LE FOURNISSEUR

Seuls seront pris en compte les index des utilisateurs BT à puissance limitée qui n'auront pas pu être relevés les premiers jours du mois M. Le fournisseur pourra transmettre les index auto-relevés par son client et la date de cette relève au plus tard le 7<sup>ème</sup> jour calendaire du mois M.

Ces index feront l'objet d'un contrôle de cohérence avec les méthodes décrites ci-dessus. En cas d'écart de plus de 10%, SICAE-OISE en informera le fournisseur par message normé et effectuera une relève sur place. Si les index auto-relevés sont inexacts, le fournisseur se verra facturé le coût de la relève particulière défini au Catalogue des prestations en vigueur.

EN COURS DE REVISION